Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 89 (1962)

Heft: 4

Artikel: Le grand lièvre du Rizou

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-232780

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A PROPOS DE « COMMUNES LIBRES »

Il est bien évident que nos articles sur les « Jeux et coutumes de chez nous » ne prétendent pas brosser un tableau complet.

Du Valais nous parvient une lettre pleine d'humour qui nous reproche gentiment d'avoir oublié une « Commune libre » : la Commune libre du tunnel routier du Grand-Saint-Bernard. Ainsi que le rappellent le maire Fiora et le grand chancelier Maret, elle a enlevé de haute lutte le territoire qu'elle possède à la commune voisine de Bourg-Saint-Pierre, qui était alors trop occupée à renverser l'ancien pouvoir pour se défendre. Cette commune libre, qui réunit entre 1900 et 2400 m. une population de différentes nationalités, dit avoir engagé comme taupier... l'ancien juge de la commune voisine...

Nous nous empressons de reconnaître l'existence de la Commune libre du tunnel routier du Grand-Saint-Bernard, car ses dirigeants nous ont menacés d'une « marche des gueules noires » sur Lausanne, sous la conduite du portedrapeau « Le Barbuto »! Et nous sommes heureux de nouer avec elle d'excellentes relations diplomatiques.

Ch. M.

Le grand lièvre du Rizou

Tous les chasseurs de la région de Mouthe le connaissaient bien, personne ne pouvait le tuer, et comme il était une fois et demie plus gros que les autres, il semble que ca aurait dû être facile. On disait tout bas que ce n'était pas un vrai lièvre, que c'était une punition du bon Dieu qui avait condamné un braconnier qui tuait tout ce qu'il pouvait, même pendant les Avents et le Carême, même le dimanche. Donc, ce destructeur devait, pendant tout son temps de purgatoire, errer par le Rizou sous la forme d'un lièvre. Il avait toutefois conservé la parole. Cela, on le sait très bien et voici comment.

Une fois, un chasseur des Landoz qui faisait merveille en paroles et manquait tout en action, l'avait tenu au bout de son fusil. Il avait tiré, puis redoublé en criant comme les autres fois : « Celui-là avec les autres! » Une fois la fumée dissipée, il avait vu le gros lièvre, assis sur son train de derrière, à trente pas à peine, qui le regardait et qui lui cria à son tour : « Les autres! est-ce qu'ils sont déjà bien loin! » Le chasseur rentra à la Landoz et ne toucha plus jamais son fusil. On a voulu dire que c'était à cause de sa maladresse ; ce n'est pas ça ; la rencontre avec le grand lièvre l'avait trop impressionné!

> (Tiré des « Cahiers du Haut-Doubs » Contes de la veillée, par Henri Cordier)

